

Étaient présents : Christian CHOLEY – Pascal MARCHAL – Michel MARTIN – ~~Luc GASCARD~~ – Danielle CAMPO – Christine MEGLY – Sébastien SOUCHON – Pascal ALEXANDRE – François MACLOT – ~~Yohann MEKNACI~~ – ~~Christian JEANDEMETZ~~ – Francis CLARENN

Les personnes dont le nom est barré sont absentes ou excusées et reportées ci-dessous

Excusés : Luc GASCARD excusé – Yohann MEKNACI absent – Christian JEANDEMETZ excusé avec procuration à H. BELLOY

N° 01/2020/7.1 : Comptes de gestion de l'exercice 2019 (principal et annexe assainissement)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les comptes de gestion de l'exercice 2019 établis par Monsieur Christian THOMAS, Trésorier de Verny, sont en tous points identiques aux comptes administratifs et propose au Conseil municipal de les adopter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes de gestion de l'exercice 2019 établis par Monsieur le Receveur municipal.

Résultat du vote : Unanimité des présents

N° 02/2020/7.1 : Compte administratif de 2019 (budget principal et annexe assainissement)

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs de 2019. Ceux-ci laissent apparaître les résultats suivants :

Pour le budget principal de la commune :

Section de Fonctionnement :	Excédent de	341.098,17 €
Section d' Investissement :	Excédent de	1.805,05 €

Le **budget annexe « Assainissement »**, présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :	Excédent de	27.881,76 €
Section d' Investissement :	Excédent de	61.750,51 €

Après avoir répondu aux diverses questions concernant ces comptes administratifs, Monsieur le Maire passe la présidence de séance à Monsieur Christian CHOLEY, premier adjoint, et quitte la salle du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de 2019 ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement de 2019.

Résultat du vote : Unanimité des présents

N°03/2020/7.1 : Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<u>POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	326.396,13 €
- d'investissement	153.551,18 €
<hr/>		
<u>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	341.098,17 €
- d'investissement	1.805,05 €
<hr/>		
<u>RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- en dépenses		117.050,00 €
- en recettes		22.000,00 €
SOLDE		95.050,00 €
 <u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Le solde des restes-à-réaliser, positif, s'ajoute au résultat d'investissement		93.244,95 €
 <u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>		
1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (art. 002 "Déficit antérieur reporté)		0,00 €
2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068)		93.244,95 €
<hr/>		
<u>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</u>		
également au compte 1068		
ou		
article 002 "excédent antérieur reporté"		247.853,22 €

Résultat du vote : Unanimité des présents

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement ;

De même, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<u>POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	24.786,18 €
- d'investissement	62.639,10 €
<hr/>		
<u>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	27.881,76 €
- d'investissement	61.750,51 €
<hr/>		
<u>RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- en dépenses		0,00 €
- en recettes		0,00 €
<u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négatif,		
s'ajoute au résultat d'investissement		0,00 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>		
1 . Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement		
(art. 002 "Déficit antérieur reporté)		0,00 €
2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin		
de financement de l'investissement (art. 1068)		0,00 €
<hr/>		
<u>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</u>		
également au compte 1068		
ou		
article 002 "excédent antérieur reporté"		27.881,76 €

Résultat du vote : Unanimité des présents

N°04/2020/7.1 Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal

Monsieur le Maire rappelle qu'en début d'année, la commune a dû faire face à certaines dépenses d'investissement imprévues. Afin de pouvoir régler ces dépenses avant le vote du budget, il convient d'en délibérer préalablement afin de l'autoriser expressément. Il s'agit des dépenses suivantes : Travaux supplémentaires Eglise : clef de voûte, tableau vitrail côté gauche, effectués par l'entreprise PEZZOTTA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** les dépenses d'investissement suivantes :
 - Op. 1000333 « Travaux Eglise » Article 21318 « Autres bâtiments publics » pour 2.196,00 € ;
- **S'ENGAGE** à inscrire ces dépenses à la section d'investissement du budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** le maire à émettre le mandat correspondant.

Résultat du vote : Unanimité des présents

N°05/2020/1.4 : Adhésion à PANNEAU POCKET

Monsieur le Maire expose la nécessité d'adhérer à Panneau Pocket pour un montant de 130 € TTC par an. Cette adhésion nous permettra d'Alerter nos concitoyens en cas d'alerte nucléaire, alerte météo et toutes autres consignes venant de la préfecture. Nos moyens de communication actuellement sont la distribution de plis dans les boîtes aux lettres. PanneauPocket viendra donc renforcer la communication auprès de nos administrés. Monsieur le Maire précise que nous ne sommes pas toujours devant notre messagerie, ni à écouter la radio, mais que le plus souvent notre portable est à nos côtés. Donc dans un souci de communication PanneauPocket est un outil indispensable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à Panneau Pocket.

Résultat du vote : Unanimité des présents

N°06/2020/3.5 : ONF - Programme des travaux d'exploitation 2020 – Etat de prévision des coupes 2020 – Etat d'assiette 2021

M. le Maire présente les propositions de l'ONF en ce qui concerne les travaux d'exploitation de 2020, l'état de prévisions des coupes de 2020 et l'état d'assiette de 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation - Etat de prévision des coupes pour l'année 20120 présenté par l'ONF ;
- **APPROUVE** l'état d'assiette pour l'année 2020 présenté par l'ONF.